

Lieu de production des déchets, concerné par l'avenant

Adresse : Centre Technique Municipal - Bacs OMr Festivités.....

Code postal : 8 2 2 0 0 Ville : MOISSAC.....

Référent lieu de production : M. Stéphane FOURES.....

Téléphone : 05 63 04 63 50 Email : s.foures@moissac.fr.....

▷ **Part liée au service modifié, objet de l'avenant**

A = volume de bacs supplémentaires = L

Le producteur a besoin de bacs supplémentaires :

... bac(s) OMr de 770 L, bac(s) OMr de 360 L

OU **A' = volume de bacs à retirer** = - 7 700 L

Le producteur souhaite un dégrèvement des bacs festivités pour 2020 et 2021 :

10 bac(s) OMr de 770 L, bac(s) OMr de 360 L

B = Fréquence de collecte hebdomadaire des bacs = 1.....

C1 : 1 fois par semaine pour les OMr

C2 : 2 fois (hyper-centres) par semaine pour les OMr

La fréquence de collecte est imposée par la CC Terres des Confluences en fonction de la localisation du producteur.

C = Nombre de semaines d'activité par an = 17...

Le nombre de semaines est de 52 par an (C = 52)

Le nombre de semaines diffère de 52 (C = nombre de semaines devant être collectées par an).

Préciser la période(s) d'arrêt d'activité : **périodes estivales 2020 et 2021**

soit litres annuels supplémentaires d'OMr
(A x B x C)

OU soit **130 900 litres annuels à retirer d'OMr**
(A' x B x C)

OMr : ordures ménagères résiduelles

**Le présent avenant prendra effet du 1^{er} juillet au 31 octobre 2020 (17 semaines en 2020)
et du 1^{er} juillet au 31 octobre 2021 (17 semaines en 2021)**

Après le 31/10/2021, la convention initiale s'appliquera pleinement.

La répercussion tarifaire de l'avenant intervient par un avoir de régularisation pour la période estivale 2020 et, sera prise en compte à la prochaine facturation pour la période estivale 2021.

2. Autres modalités d'exécution de la convention

Toutes les autres dispositions et modalités d'exécution de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Caudebec le 24/06/2022
En un exemplaire original,

Le producteur
Représenté par :
signature et cachet de l'établissement

Le Président de la Communauté de communes
Terres des Confluences



Dominique BRIOIS

AR Prefecture

082-218201127-20220707-CM20220707_14-DE,
Reçu le 12/07/2022
Publié le 12/07/2022